

CONSEIL SYNDICAL DU 26 MARS 2024

2024.002 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 POUR DEBAT

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
14	1	2	10	17

Présents

ACCM : Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Christophe LAUFRAY, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Pierre RAVIOL ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant)

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Yves PICARDA ;

Absents excusés

ACCM : Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Procurations : Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2015 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays d'Arles en application des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles qui regroupe au moins une commune de plus de 3.500 et habitants et compte plus de 10.000 habitants ;

Il convient à ce titre d'organiser un débat d'orientations budgétaires, acté par délibération, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

- 1 _ **PRENDRE** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 ;
- 2 _ **APPROUVER** le Rapport fixant les orientations budgétaires pour 2024.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

